



88

FR

FACTS

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

ISSN 1681-2131

# Une maintenance sûre — Des travailleurs en sécurité

## Définition

La maintenance d'équipements, de sites, de bâtiments ou de moyens de transport comprend les mesures techniques, administratives et de gestion visant à maintenir ou rétablir le bien dans un état spécifié afin qu'il soit en mesure d'assurer un service déterminé (1), pour le protéger contre les pannes et les effets de la vétusté. Les activités de maintenance incluent:

- l'inspection,
- l'essai,
- la mesure,
- le remplacement,
- l'ajustement,
- la réparation,
- la détection des défaillances,
- le remplacement des pièces,
- l'entretien.

## Une activité très fréquente qui expose les travailleurs à des risques divers

Des travaux de maintenance sont effectués dans tous les postes de travail et dans tous les secteurs de l'industrie. Ils font partie des obligations quotidiennes de la plupart des travailleurs, et non pas seulement des techniciens et des ingénieurs de maintenance. Les travailleurs chargés d'activités de maintenance risquent de développer:

- des troubles musculo-squelettiques (TMS), lorsque ces tâches les amènent à se pencher ou à prendre des postures inconfortables, éventuellement dans des conditions environnementales difficiles (par exemple, le froid);
- des problèmes respiratoires liés à l'exposition à l'amiante — lors de la maintenance d'anciens immeubles ou de sites industriels;
- des maladies cutanées ou respiratoires dues au contact avec des substances dangereuses — graisses, solvants, corrosifs et poussières, y compris poussières de bois cancérogènes;
- de l'asphyxie dans les espaces confinés;
- des maladies résultant de l'exposition à des risques biologiques — hépatite A, légionellose.

Ils sont également exposés à de nombreux types de risques d'accident (chutes, chocs avec une pièce de machine, etc.).

Les activités de maintenance vont d'interventions tout à fait mineures, comme le remplacement d'une ampoule ou de la cartouche d'une imprimante, à des actes majeurs, comme l'inspection périodique d'une centrale électrique.

(1) Association française de normalisation, *Terminologie de la maintenance*. Norme NF-EN 13306, X 60-319, AFNOR, Saint-Denis-la-Plaine, juin 2001.

## Impact de la maintenance sur la santé et la sécurité au travail

Qu'elle soit minime ou importante, cette tâche peut avoir un impact sérieux sur la santé et la sécurité, non seulement des travailleurs qui l'effectuent, mais aussi des autres, comme le montrent les exemples suivants:

- un accident/une blessure peuvent survenir pendant le processus de maintenance — les travailleurs procédant à la maintenance d'une machine peuvent être blessés si la machine est accidentellement mise en marche, ils peuvent être exposés à des rayonnements ou des substances dangereuses, être frappés par une partie mobile de la machine ou risquer de développer des TMS;
- une maintenance de piètre qualité peut créer des problèmes de sécurité — utiliser de mauvaises pièces pour les remplacements et les réparations peut entraîner des blessures et des accidents sérieux, mais aussi endommager l'équipement;
- le manque de maintenance risque non seulement de réduire la durée de vie de l'équipement ou des bâtiments, mais peut également entraîner des accidents — par exemple, un dégât non réparé au sol d'un entrepôt peut causer un accident de chariot élévateur, blessant l'opérateur et les personnes à proximité, et endommageant les marchandises déplacées.



## Maintenance sûre: cinq règles de base

Le processus de maintenance commence avant la tâche elle-même et s'achève quand le travail a été contrôlé et validé, et quand les documents de travail ont été complétés. La participation des travailleurs et/ou de leurs représentants dans toutes les phases et tous les aspects de la maintenance renforce non seulement la sécurité du processus, mais aussi la qualité du travail.

Les cinq règles d'une maintenance sûre sont expliquées plus en détail ci-après.

## Planifier la maintenance

L'employeur doit réaliser une évaluation des risques de l'activité en y associant les travailleurs. Les points suivants doivent être abordés:

- l'ampleur de la tâche: ce qui doit être fait, combien de temps la tâche nécessite, en quoi les autres travailleurs seront affectés;
- l'identification des risques: par exemple, électricité, exposition à des substances dangereuses, présence de poussière/amiante dans l'air, espaces confinés, parties mobiles de machines, chutes (de ou à travers quelque chose), objets lourds à déplacer, parties difficiles à atteindre;
- ce que l'activité requiert: compétences et nombres de travailleurs nécessaires, qui sera impliqué, quels sont les rôles des différents intervenants (responsabilités des contacts avec les travailleurs du contractant ou de l'employeur d'accueil, gestion des tâches, à qui faire rapport des éventuels problèmes), outils devant être utilisés, équipement de protection individuelle (EPI) et autres mesures de protection des travailleurs (par exemple, échafaudages, équipement de surveillance) éventuellement nécessaires;
- accès sécurisé à la zone de travail, et moyens d'évacuation (rapide);
- la formation/l'information devant être fournie aux travailleurs prenant part à la tâche ainsi qu'à ceux qui travaillent à proximité au sujet de la tâche (afin de garantir la responsabilité et la sécurité des travailleurs), de la «ligne hiérarchique» et de toute procédure utilisée au cours de l'activité, y compris la notification des problèmes. Cet aspect est particulièrement important lorsque la maintenance est confiée à des sous-traitants.

Il y a lieu d'associer les travailleurs à la phase de planification — ils peuvent identifier les risques et les manières les plus efficaces de les contrer. Les constatations et résultats de l'évaluation des risques effectuée lors de la phase de planification doivent être communiqués aux travailleurs impliqués dans la tâche de maintenance ainsi qu'aux autres travailleurs susceptibles d'être affectés. Il est essentiel d'associer les travailleurs, dont les sous-traitants, à la formation et de les familiariser avec les procédures établies pour garantir leur sécurité.

## Travailler dans un environnement sûr

Les procédures élaborées en phase de planification lors de l'évaluation des risques doivent être mises en œuvre. Par exemple, l'alimentation électrique de l'équipement objet de la maintenance doit être coupée et le système d'arrêt convenu doit être utilisé. La carte d'avertissement — où figurent la date et l'heure de l'arrêt ainsi que le nom de la personne autorisée à lever l'arrêt — doit être apposée. Ainsi, la sécurité du travailleur effectuant le travail de maintenance sur la machine ne sera pas en danger, car nul ne pourra démarrer par inadvertance la machine; elle risque également d'être compromise si, par exemple, la machine n'est pas en bon état de marche (par exemple, si les sauvegardes ont été enlevées). Les travailleurs doivent s'assurer de la présence d'une voie d'accès (et de sortie) sûre à la zone de travail, conformément au plan de travail.

## Utiliser l'équipement approprié

Les travailleurs qui effectuent des travaux de maintenance doivent disposer des outils et équipements appropriés, qui peuvent être différents de ceux utilisés normalement. Ils peuvent être amenés à travailler dans des zones qui ne sont pas des postes de travail habituels et être exposés à de nombreux risques. Ils doivent donc être également équipés des EPI adéquats. Par exemple, les travailleurs qui nettoient ou remplacent des filtres de ventilation par extraction peuvent être exposés à des concentrations de poussières beaucoup plus élevées que la normale pour ce poste de travail. L'accès à ces filtres, souvent situés dans les combles, doit également être sécurisé. Les outils requis pour l'opération et les EPI identifiés en phase de planification et dans l'évaluation des risques doivent être disponibles (de même que leur mode d'emploi, si nécessaire) et utilisés.

## Les méthodes sûres définies en phase de planification doivent être appliquées

Le plan de travail doit être suivi même lorsque le temps presse: tout raccourci peut coûter très cher et causer des accidents, des blessures ou des dégâts matériels. Il peut être nécessaire de notifier les superviseurs et/ou de consulter d'autres spécialistes s'il arrive quoi que ce soit d'imprévu. Il faut impérativement comprendre que dépasser le champ de ses compétences et de ses responsabilités peut entraîner un accident très grave.

## Le travail doit être contrôlé

Il faut s'assurer que la tâche est terminée, que le bien qui a fait l'objet de la maintenance est en condition de sûreté et que tous les déchets ont été éliminés. Lorsque l'ensemble a été contrôlé et déclaré sûr, la tâche peut alors être validée, les fermetures levées, les superviseurs et autres travailleurs, avertis. La dernière étape consiste en un rapport décrivant le travail effectué à l'intention de la direction. Il doit comporter des commentaires sur les difficultés rencontrées et des recommandations d'amélioration. Idéalement, cet aspect sera également discuté lors d'une réunion où les travailleurs impliqués dans le processus et ceux qui travaillent à proximité peuvent émettre leurs observations sur l'activité et formuler des suggestions afin d'améliorer le processus.

**Les activités de maintenance peuvent entraîner un risque pour les travailleurs, mais ne pas les effectuer peut entraîner des risques plus sérieux.**

**Rappelez-vous: lorsque vous effectuez des tâches de maintenance, votre santé et votre sécurité — ainsi que celles de vos collègues — dépendent de la qualité de votre travail.**

## Informations complémentaires

La présente fiche d'information a été réalisée à l'occasion de la campagne européenne 2010-2011 pour des travaux de maintenance plus sûrs. D'autres fiches d'information de la même série, ainsi que des informations complémentaires sur le sujet, sont disponibles à l'adresse:

<http://osha.europa.eu/en/topics/maintenance>

Cette source est complétée et mise à jour régulièrement.

**Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail**

Gran Vía, 33, 48009 Bilbao, ESPAGNE

Tél. +34 944794360 • Fax +34 944794383

Courriel: [information@osha.europa.eu](mailto:information@osha.europa.eu)

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Printed in Belgium, 2010

